



VILLE DE
SAINT-MANDRIER
SUR-MER

Plan Local d'Urbanisme

OC

Délibération du
débat sur le PADD

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 Arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Absent : 1
Qui ont pris part
à la délibération : 28

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

Date de convocation : 29 Mars 2016

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle des fêtes du Square Marc Baron, sous la présidence de Monsieur Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19h20) - M. LHOMME Bernard - M. KUHKMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - MME LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. BALLESTER Alain - MME DEFAUX Catherine à M. HOEHN Gérard.

Absent : M. GUIDA Pierre

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle des fêtes, SQUARE Marc BARON, sous la présidence du Maire, Gilles VINCENT.

33 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER (PADD)

Suite au diagnostic du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mandrier-sur-Mer, la commune a réalisé le Plan d'Aménagement et de Développement Durables. Il présente les orientations générales des politiques ainsi que les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces objectifs se déclinent en 4 grandes orientations qui sont :

- Transmettre un environnement littoral de qualité
- Devenir un territoire éco-citoyen
- Réunir le village autour de ses équilibres
- Rester un territoire économique important de l'Aire Toulonnaise.

Ce PADD a été présenté en réunion publique le 15 février 2016 à Pin Rolland et le 16 février 2016 au village, ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées le 2 mars 2016. De plus deux ateliers forum se sont tenus les 16 et 23 mars.

Suite à la présentation du PADD Monsieur le Maire demandera à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de procéder à un débat qui ne sera pas soumis au vote.

- Le Conseil Municipal délibérant,
- OUI l'exposé de M. le Maire ;
 - VU le Code de l'Urbanisme
 - VU la présentation sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

PREND ACTE

- De la tenue du débat sur le PADD.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 5 Avril 2016, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire
Gilles VINCENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20160405-2016-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2016